

COMPTE-RENDU SEANCE DU 16 SEPTEMBRE 2005

1) Supplément travaux d'extension réseaux VC N°5

Vu la délibération du conseil municipal du 19 novembre 2004, instituant la Participation pour voirie et réseaux sur le territoire de la commune de Villiersfaux ;

Vu la délibération du 21 juin 2005 fixant la participation pour voirie et réseaux à 3,26 € le m² ;

Considérant que le montant des travaux s'élève à 77.354,92 € HT et non à 68.962,92 € HT ;

Considérant que la commune de Villiersfaux prend à sa charge l'éclairage public, les travaux de voirie et la borne à incendie ;

Le conseil municipal décide de modifier la délibération du 21 juin 2005 comme suit :

Article 1^{er} : d'engager la réalisation des travaux de voirie et de réseaux dont le coût total estimé s'élève à 77.354,92 € HT, 92.516,48 € TTC. Il correspond aux dépenses suivantes :

Travaux d'établissement ou d'adaptation des réseaux	Coûts des travaux HT
Eau potable	36.129,21 € HT
Electricité	7504,08 € HT
Eclairage public	5152,42 € HT
Eléments souterrains de communications	3633,71 € HT
Tranchée technique pour le tout	7798,00 € HT
Voirie	17.137,50 € HT
Coût total	77.354,92 € HT

Article 2 : fixe à 52.723,45 € HT la part du coût de la voie et des réseaux mis à la charge des propriétaires fonciers

Article 3 : les propriétés foncières concernées sont situés à 80 m de part et d'autre de la voie (parcelles AK 310, 275 et 31 soit 13.600 m²)

Article 4 : fixe le montant de la participation due par mètre carré de terrain desservi à 3,88 € TTC.

Article 5 : décide que les montants de participation dus par mètre carré de terrain sont actualisés en fonction de l'évolution de l'indice de construction. Cette actualisation s'applique lors de la prescription effectuée lors de la délivrance des autorisations d'occuper le sol ou lors de la signature des conventions visées à l'article L. 332-11-2 du code de l'urbanisme.

2) Tarifs 2006

Redevance assainissement		0.21
Taxe de raccordement		360
Eau	Compteurs 15-20/sem	30.32
	Compteurs 30-40/sem	60.67
	Compteurs >40/sem	90.13
	Consom 0-200 m3/an	0.88
	Consom 200-1000 m3/an	0.77
	Consom > 1000 m3/an	0.69
	Vente gros	0.60
Cimetière	15 ans	39
	30 ans	71
	50 ans	138
Cantine	Vin d'honneur	37
	1 repas	71
	2 repas	96
	week-end	131
	le couvert	0.35
	la table	1.38
	le banc	0.35
	Lot 10 chaises	1.60
Stands de 3 m	Administrés de la commune	9
	Association de la commune + ass Thoré + villerable+marcilly en beauce	
	Hors commune après décision du conseil municipal	11

Une caution sera demandée pour toutes les locations (chaises, bancs, salle, etc..) d'un montant de 150 €.

3 – Définition du nom de la rue suite extension des réseaux VC N°5

Après avoir délibéré le conseil municipal décide de nommer la VC N°5 « rue du Lavoir ».

Séance levée à 19 h 45
Le Maire, Michel CORBIN

